



Informations Pratiques

2021-2022

Entraînements :

- **Adultes** (>14 ans) les jeudis sur le terrain synthétique des Longrais 20h15-22h15.
- **Jeunes** (07-12 ans) les lundis en salle des Longrais 18h30-19h30.

Contacts :

- Martin Mouterde (président) – 06 46 19 03 77
- club@ultimate-thorigne-fouillard.fr
- <https://www.facebook.com/UltimateThorigne>
- Statuts de l'association <http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/statut.pdf>

Modalités d'inscription :

- formulaire d'inscription

adhérent majeur : <https://goo.gl/forms/V77PayoLvA8pojEr2>

adhérent mineur : <https://goo.gl/forms/ozshI4SnxDzDdviF3>

- autorisation parentale (pour les mineurs)

<http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/autorisation-jeunes.pdf>

- photo d'identité (par mail)

- certificat médical modèle obligatoire à faire remplir au médecin: <http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/certificat.pdf>

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de répondre négativement au questionnaire (<http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/questionnaire.pdf>) et de remplir cette attestation <http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/attestation.pdf>.

- règlement si possible par virement

- **Adulte** : 95€ (70€ pour une réinscription d'un licencié 2020-2021)

- **Enfant** : 75€

- bonus COVID : attestation sur l'honneur et protocole sanitaire <http://www.ultimate-thorigne-fouillard.fr/documents/covid.pdf>

Aides possibles : le club est partenaire PASS'SPORT, ANCV (tickets sport) et du dispositif "Sortir!". Une facture peut être éditée sur demande pour les CE etc...

Ce règlement inclut la licence et l'assurance, des frais complémentaires seront à prévoir lors de la participation facultatives aux championnats et/ou tournois (déplacement, hébergement, restauration...)

Identifiant bancaire IBAN : FR76 1558 9351 0106 7803 2714 031 BIC : CMBRFR2BARK

O – Notice d'Assurance signée

https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2021/07/Garanties-FFFD_MAIF_21_22.pdf

https://www.ffdf.fr/wp-content/uploads/2021/07/Notice-individuelle-FFFD_MAIF_21_22.pdf

Chaque licence comprend 3,5€ de responsabilité civile systématique et obligatoire. Elle comporte également 1€ d'assurance « Dommages corporels » obligatoire mais non systématique. Cette dernière est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation vous devez fournir impérativement une attestation à la garantie « Dommages corporels ». (voir Notice Individuelle)